



PROCES VERBAL N°14  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 janvier 2022

Début de la séance : 19h30

L'an deux mil vingt-deux, le 24 janvier à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué le 20 janvier 2022, s'est réuni à la salle des fêtes de Sérifontaine sous la présidence de Madame FOUQUE Sylvie en qualité de deuxième adjointe de la commune.

Madame Sylvie FOUQUE excuse M. Pascal AUGER et M. Didier PIGNE de leur absence, elle préside donc ce conseil municipal.

Madame Sylvie FOUQUE fait circuler la liste d'émargement.

Etaient présents :

Mme Sylvie FOUQUE ; M. Jean-Marc CARPENTIER ; Mme Céline HARBANE ; M. Maurice TOBOUL ; Mme Brigitte BAILLET ; Mme Cécile MANA ; M. Pascal FOUQUE ; Mme Isabelle DUTHIL ; M. Éric DUTHIL ; M. Michael LALANDE ; M. Sébastien LELOUP ;

Mme Anita MORTECRETTE M. Moïse BRIC; M. Bernard DEBEL; M. Patrick THIBAUT

Mme Laure DENEUFBOURG.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Valérie PILASTRE qui a donné pouvoir à M. Jean-Marc CARPENTIER ;  
Mme Claudie BOUTELOUP qui a donné pouvoir à Mme Céline HARBANE ;  
Mme Nadine COCHINARD qui a donné pouvoir à M. Pascal FOUQUE ;  
M. Pascal AUGER qui a donné pouvoir à Mme Sylvie FOUQUE ;  
M. Didier PIGNE qui a donné pouvoir à Mme Isabelle DUTHIL ;

Absents n'ayant pas donné pouvoir :

Mme Caroline SOUCHET ; M. Jean-Claude CARBONNIER

Mme Sylvie FOUQUE constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

M. Pascal FOUQUE est désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal, conformément à l'article L-2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Mme Sylvie FOUQUE indique que la séance est enregistrée et qu'après consultation des services de la préfecture nous vous informons que Mr le maire et le premier adjoint suivront le conseil dans une diffusion audio.

Mme Sylvie FOUQUE informe que la requête de M. Patrick THIBAUT a été prise en compte et qu'il pourra s'exprimer lors du 1er point de l'ordre du jour pour donner sa version sur l'historique du site Saint Victor.

Mme Sylvie FOUQUE donne la parole à M. Moïse BRIC qui précise que ce qu'il a exprimé, lors du conseil du 13 janvier 2022 au sujet de la construction de logement peut être mal compris. Dans son intervention il a dit que cela faisait 30% avant la construction des logements sociaux et donc que son intervention doit être comprise que cela fait déjà 30% de logements sociaux sur la commune.

Mme Sylvie FOUQUE fait une remarque avant l'étude des différents sujets de l'ordre du jour pour préciser que nous allons délibérer pour charger le Maire de monter les dossiers pour demander des subventions. Ces demandes s'appuient sur des différents chiffrages et qu'il procédera au passage de commandes publiques en fonction des règles en vigueur.

**1. Demande de subventions au Conseil Départemental et à la D.E.T.R. pour la mise aux normes électrique, eau, et sécurité incendie du site Saint Victor.**

Mme Sylvie FOUQUE dit que ce dossier sera présenté par Jean Marc CARPENTIER, et qu'elle donnera ensuite la parole à M. Patrick Thibaut qui souhaite intervenir sur le sujet, puis nous entendrons vos remarques et répondrons à vos questions.

M. Jean-Marc CARPENTIER présente le dossier :

Après avoir fait réaliser une étude par le cabinet ERA, étude demandée par les services de la préfecture sous la direction de M. Lime son secrétaire général, la communauté de communes du Pays de Bray représentée par M. Duda son président, M. Levasseur et la commune représentée par M. Auger son maire, M. Pigné et M. Carpentier, nous avons conclu qu'il est impératif de mettre le site en sécurité.

Afin de mettre en sécurité le site de Saint Victor, il est nécessaire de :

- Créer un réseau de sécurité incendie.
- Mettre aux normes le réseau électrique.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter et de charger le Maire de monter les dossiers pour demander des subventions au Conseil Départemental ainsi qu'à l'état via la D.E.T.R.

M. Patrick THIBAUT expose qu'il ne pouvait être présent lors du dernier conseil dans lequel le site de Tréfimétaux a été abordé. Il souhaite faire un récapitulatif de ce qui s'est passé :

« La démolition de l'usine a eu lieu en 2017 ; En 2018 nous avons commencé une étude avec la communauté de communes pour mettre l'eau, l'assainissement et l'électricité. De mémoire cela faisait 1 400 000 €. Le préfet et la région ont dit que ce n'était pas à la commune de Sérifontaine de faire les demandes de subventions mais à la communauté de communes. La communauté de communes a toujours refusé de prendre le dossier en charge. En 2019 j'ai pris la décision avec le conseil municipal de lancer les travaux en aérien sur la zone. En mai 2020, tous les contrats étaient prêts à être signés avec Enedis et la société STPEE. Enedis a l'obligation de distribuer l'électricité partout en France. Cela devait se faire sous 6 mois. Lors de la transmission de pouvoir, j'ai rappelé que ce dossier était très important et qu'il fallait absolument le faire. Je n'ai pas été réélu et après j'ai lu qu'il n'était pas question de faire de l'électrification aérienne, vous avez alors tout annulé. Tout aurait pu être fini en octobre et vous venez me dire que c'est de ma faute. Je ne sais pas où vous en êtes, je n'ai pas été consulté et vous me dites que je suis responsable de tout. C'est vous qui êtes responsables.»

M. Jean-Marc CARPENTIER dit qu'il a fallu se désengager de la société STPEE et cela a couté 6 000 euros. Il exprime que l'aérien que M. Patrick THIBAUT a fait faire, tombait à terre.

M. Patrick THIBAUT précise qu'une subvention du département était accordée pour ces travaux.

M. Jean-Marc CARPENTIER précise qu'il faut 5 Millions d'euros pour remettre le site en état.

M. Patrick THIBAUT dit que Sérifontaine n'a pas 5 millions d'euros.

M. Sébastien LELOUP dit que M. THIBAUT dit avoir récupéré 1 million d'euros du site dans le budget de la commune qui aurait pu servir.

M. Pascal FOUQUE dit que ce que l'étude a confirmé est que les choses n'ont pas été faites dans l'ordre. Une gestion anarchique des réseaux avec, par endroits, des cheminements aériens de l'eau potable et la présence de divers câbles électriques non sécurisés.

« Cela révèle que l'ancienne municipalité s'est précipitée à vendre des bâtiments alors que les installations correctes n'étaient pas faites. M. Patrick Thibaut aurait pu utiliser la volonté d'entreprise de s'installer sur le site pour mettre en œuvre un plan d'ensemble, permettant progressivement d'aboutir à une zone ou un site industriel digne de ce nom. La difficulté que vous avez générée et d'avoir vendu les actifs du site sans le mettre aux normes. Les emplois créés sur le site reposent sur du sable mouvant car le site n'est pas en sécurité comme le montre cette étude indépendante.

Il faut maintenant réaliser un ensemble de travaux. Ce que nous affirme Enedis : pour acheminer la puissance nécessaire aux entreprises il n'est pas possible de faire que de l'aérien. Cette demande technique n'a pas dû évoluer en 2 ans. Dans la mesure où il faut terrasser, il faut faire passer dans la tranchée les autres réseaux .

Il y a des atouts à ce site : l'Etat souhaite préserver les terres agricoles, mais il y a aussi des faiblesses car les parcelles ont été valorisées, vous vous êtes empressé de les vendre et vous n'avez pas gardé le million d'euros que cela a rapporté au compte de la commune. Pour investir vous aviez besoin de ces 20%, c'est la part minimum que doit mettre une collectivité dans un projet. Pour que le site ait un avenir, il faut justifier d'investissements importants qui soient pas que des emplois, cela est indispensable pour que l'Etat, l'Europe ou d'autres y mettent des sommes importantes. »

M. Patrick THIBAUT dit que sur la question de la sécurité des points d'eau sont disponibles et que la mise en place du réseau électrique oblige les entreprises à faire passer le Consuel.

M. Jean-Marc CARPENTIER dit que lors des ventes de 2018 M. Patrick THIBAUT avait promis l'installation des compteurs d'eau et d'électricité.

M. Patrick THIBAUT répond que les compteurs d'eau ont été fournis après il y a eu transfert à Véolia.

M. Jean-Marc CARPENTIER dit que l'installation s'est faite sans passage des différentes commissions de sécurité.

M. Patrick Thibaut dit que toutes les informations sur l'état des terrains et des bâtiments sont dans les actes de ventes.

M. Sébastien LELOUP précise que dans les actes de ventes vous vous êtes engagé à faire les travaux.

M. THIBAUT dit que ce n'est pas de sa faute si la communauté de communes n'a pas voulu les faire.

M. Pascal FOUQUE exprime que si la communauté de communes avait été intégrée au projet avant les ventes, elle y aurait vu la valorisation qu'elle aurait pu retirer du site et donc avoir raison d'y investir des sommes importantes. Vous avez fait du site Saint Victor, à cause des difficultés financières de la commune, une opération financière qui se retourne aujourd'hui contre la commune qui devra revoir ses plans et payer. Elle avait les moyens de le faire en avril 2019 avec les millions que vous avez tiré de l'opération.

M. Maurice TOBOUL demande s'il y a des écrits sur cela.

M. Patrick THIBAUT dit que le préfet a écrit que c'est à la communauté de communes d'investir et pas à la commune et exprime que pour lui c'est une zone et non un site.

M. Éric DUTHIL demande alors à Patrick THIBAUT pourquoi il n'a pas requalifié le site en zone ?

M. Patrick THIBAUT dit que les voiries sont du domaine public sur le cadastre.

M. Patrick THIBAUT demande à s'exprimer sur d'autres points

Mme Sylvie FOUQUE répond qu'il a eu la parole sur l'ordre du jour et qu'il peut venir en mairie en parler avec les personnes qui ont suivi le dossier.

Le conseil accepte à l'unanimité de charger le Maire de monter les dossiers pour demander des subventions au Conseil Départemental ainsi qu'à l'état via la D.E.T.R.

**2. Demande de subventions au Conseil Départemental et à la D.E.T.R. pour le changement des fenêtres des bâtiments communaux.**

Mme Sylvie FOUQUE donne la parole à M. Jean Marc Carpentier qui présente le dossier :

De nombreuses fenêtres de bâtiments communaux ne sont plus étanches, d'autres sont vétustes et ne possèdent pas de doubles vitrages. Certaines ne peuvent s'ouvrir. Cela peut représenter des soucis de sécurité.

Dans un souci d'économie d'énergie, de confort et de sécurité pour les utilisateurs des locaux, nous souhaitons réaliser le changement des fenêtres de la mairie et des écoles.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter et de charger le Maire de monter les dossiers pour demander des subventions au Conseil Départemental ainsi qu'à l'état via D.E.T.R.

M. Bernard DEBEL interroge M. Jean Marc CARPENTIER pour savoir s'il y aura une influence sur la taxe sur le foncier bâti et si ces travaux sont financés.

M. Jean-Marc Carpentier répond que la commune ne finance qu'une partie du coût avec un minimum de 20% et que les dossiers sont chiffrés.

Mr Pascal FOUQUE précise que le financement sera présenté dans le budget primitif et que cela sera en fonction des réponses aux diverses demandes de subventions. Le contrôle des recettes et dépenses de la commune se fera au moment du vote du budget primitif.

Le conseil accepte à l'unanimité de charger le Maire de monter les dossiers pour demander des subventions pour le changement des fenêtres des bâtiments communaux au Conseil Départemental ainsi qu'à l'état via la D.E.T.R.

**3. Demande de subventions auprès du conseil Départemental et de la D.E.T.R. pour le remplacement d'équipements à la restauration scolaire.**

Le matériel utilisé pour la restauration est vieillissant, et rend difficile la préparation des repas.

Pour exemple, le piano actuel comporte plusieurs feux qui ne sont plus utilisables. Il est nécessaire de remplacer cet appareil au plus vite.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de charger le Maire de monter les dossiers pour demander des subventions au Conseil Départemental ainsi qu'à l'état via la D.E.T.R pour le remplacement d'équipements à la restauration scolaire.

**La séance est levée à 20h09**

Le secrétaire de séance,

Pascal FOUQUE